

## Questions le plus fréquemment posées

### RESTAURATION

#### Concerne les repas à l'unité - « TICKETS »

##### **Comment approvisionner ma carte ?**

La carte doit être approvisionnée **à l'avance** par un versement (multiple du prix d'un repas ou montant arrondi de votre choix).

(Par exemple, au tarif 2025 = 4,85 euros, pour créditer la carte de 20 repas verser 97,00 euros).

Les chèques peuvent être remis au bureau « Intendance-Restauration-Bourses » pendant les horaires d'encaissement ou déposés dans la boîte à lettres devant le bureau : libellés à l'ordre de l'agent comptable du lycée Pasteur ils doivent mentionner au verso nom, prénom, classe de l'élève.

Les paiements en espèces s'effectuent au bureau « Intendance Restauration » du lundi au jeudi uniquement, le matin, avec la somme exacte que vous souhaitez déposer (pas de possibilité de rendre la monnaie).

##### **Quand approvisionner ma carte ?**

Le nombre de repas restant à consommer s'affiche sur la borne lors du passage au self. Quand il ne reste que 3 repas il est temps de recharger la carte.

À partir du moment où l'encaissement a été effectué au bureau, le passage au self est possible. Il est recommandé d'effectuer les règlements 48h à l'avance.

**Les encaissements ont lieu tous les matins du lundi au jeudi.**

**Le bureau d'encaissement est fermé le vendredi.**

##### **Puis-je déjeuner si ma carte n'est pas approvisionnée ?**

**Oui**, bien sûr c'est possible. Le surveillant présent au self permet le passage. **Mais l'horaire de passage peut être différé.**

J'informe rapidement ma famille afin que ma carte soit rechargée.

**Concerne tous les élèves :**

## **Carte perdue ou endommagée ?**

**Il convient d'en racheter une au plus vite**

### **Que faire en cas d'oubli de ma carte ?**

→ Je suis interne

Une carte m'est prêtée jusqu'à mon retour à mon domicile : je passe dès que possible demander cette carte de prêt au bureau d'Intendance Restauration.

→ Je suis demi-pensionnaire

Le surveillant présent au self permet le passage. **Mais l'horaire sera différé.**

### **Comment acheter une carte de self ?**

Le coût d'une carte s'élève à **5 euros**.

Paiement par chèque conseillé. (Possible en espèces **avec le montant exact**).

La première carte est gratuite pour les nouveaux élèves.

La carte est **personnelle** et **valable durant toute la scolarité au lycée**.

Attention : **prêter sa carte** est interdit et passible de **sanction**.

### **Qu'est-ce qu'un badge à usage unique ?**

Pour un repas consommé exceptionnellement au self : achat **anticipé** d'une carte à usage unique (jetable après passage). Le coût est **4,85 euros le repas**.

Dans quel cas ?

- DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS je déjeunerai aussi le 5<sup>ème</sup> jour une semaine
- EXTERNE je déjeunerai une fois au self.

***Pour tout problème de passage au self ou question particulière, s'adresser au bureau « Intendance Restauration Bourses ».***